

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 107**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

---

**OBJET**

Soutien aux associations Lutte contre les discriminations - Fonctionnement 1ère  
répartition - Année 2017

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Vie Associative  
0413313916**

## **PRESENTATION**

Les crédits alloués par notre Département en 2017, pour le soutien aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations sont de 362.000 € en fonctionnement.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau joint au présent rapport, les demandes de subvention formulées par diverses associations, au titre de l'année 2017.

Le montant des subventions s'élève à 184.000 € pour le soutien aux associations au titre du dispositif de lutte contre les discriminations.

Pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000 €, une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

## **PROPOSITION**

Au bénéfice de ce qui précède et sur proposition de Madame le Délégué à la lutte contre les discriminations, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer les subventions figurant dans les tableaux ci-annexés.
- imputer les dépenses correspondantes
  - 184.000 € au chapitre 65 du budget départemental
- autoriser, pour les associations dont le montant de la subvention est égale ou excède 23.000 €, la signature d'une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet ;

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL